S.A.S HUISSIERS REUNIS BOURGOGNE

6 octobre 2022, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 5 août 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société par actions simplifiée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « ACTAJURIS 71», anciennement dénommée « QUALIJURIS 71 », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Le Creusot (Saône-et-Loire), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « HUISSIERS REUNIS BOURGOGNE »

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :
Emilie LAVAL

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)